

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze juin, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 08/06/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. BARBIER Julien (suppléant) ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mr SCHROTZENBERGER Vincent (suppléant) ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT TREVILLOT Gèneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. GRAEFFLY Patrick ; M. HENRION Michel ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; M. SALGUEIRO Victor ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; M. LECLERC Augustin ; M. XEMAY François ; M. TOUSSAINT-NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; M. MOUGENOT Alain ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; Mme LANOIS Coralie ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. HENRY Jean-Daniel ; M. WEBER Alain ; M. JEANDEL Mathieu ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. TROTOT Francis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi ; M. STOLL Vincent et Mme SCHUBNEL Catherine.

EXCUSES : M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. LAGE Patrick ; M. VALLANCE Pierre ; M. PEULTIER Gérard ; M. CHESINI Romuald ; M. GODFROY Gilbert ; Mme DAMIEN Viviane et M. MAHUT Loïc.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Patrick GRAEFFLY a été élu secrétaire.

Accueil du Président, vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance : Patrick GRAEFFLY

Communes représentées : 35 communes

Communes absentes : Bouzanville ; Clérey sur Brénon ; Crantenoy ; Etreval ; Forcelles sous Gugney ; Germonville ; Gugney ; Hammeville ; Lemenil Mitry ; Mangonville ; Neuviller sur Moselle ; Quevilloncourt ; They sous Vaudémont ; Vaudémont et Vaudeville.

Communes excusées : Chaouilley ; Diarville ; Ormes et Ville ; Saint Remimont et Thorey Lyautey.

Le point sur le marché d'animation de l'OPAH est supprimé, la convention du programme avec le Département et l'ANAH nécessite à nouveau un temps des réajustements. La signature de cette dernière est nécessaire avant de procéder à l'animation et à sa mise en œuvre.

Informations diverses :

Le Président signale qu'il effectue actuellement des rendez-vous communaux de mi-mandat. La lettre d'information de la CCPS sera prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres des administrés. Il précise que la CCPS a de nombreux problèmes de distribution avec son prestataire actuel, certaines rues ne sont pas distribuées voire des communes entières aussi le Président demande si des communes seraient volontaires pour effectuer elles-mêmes la distribution ?

La 2^{-ème} réunion de méthanisation a eu lieu à Vézelize, le projet global propose entre 30 et 40 % de biodéchets, 38 % de boues de papier, les communes concernées soulignent leurs craintes quant aux éventuelles dégradations des routes.

Il est demandé que les communes, avec les compte-rendu de réunion puissent également récupérer la présentation de CVBE.

-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 avril 2023 (DCC 032/2023)

Point présenté par M. Jérôme KLEIN

Le compte rendu du conseil communautaire du 13 avril a été adressé le 26/05/2023 par messagerie électronique avec accusé de réception aux délégués titulaires, suppléants et aux mairies. Le compte-rendu n'appelle pas de remarque.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 13/04/2023 est validé à l'unanimité (Affichage des délibérations le 22/04/2023).

GESTION DES DECHETS : (DCC 32-33/2023)

Points présentés par M. Augustin Leclerc

- Convention pour les huisseries : Citraval :

Cette Filière uniquement destinée aux administrés (les professionnels ont leurs filières de traitement et de valorisation) se propose d'évacuer les huisseries :

Les matières acceptées sont :

Fenêtres et porte fenêtres, baies vitrées, portes vitrées, portes de douches, vitres seules.

Bi matière : bois+ verre/PVC + verre ; Alu /verre, ferraille +verre ou mono matière : PVC + volet PVC

Nouvelle convention suite à la hausse des coûts du personnel, du gasoil, du GNR (Gasoil non routier) et du traitement du bois.

Coût : hausse de 10 % pour la rotation et le traitement

Location d'une benne de 30 M3 : 65 €HT/mois

Rotation de la benne : 148 € HT/benne

105 € HT/tonne pour le traitement

Renouvellement de la convention pour 2 ans

Elle fait l'objet d'une valorisation des différents matériaux collectés.

Bilan de 2022 :

- 12 enlèvements pour 45 tonnes évacuées, soit un montant de 6 454.80 €.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-de valider cette proposition

-d'autoriser le Président à signer la présente convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Intégration de la CCPS à la SPL COVALOM :

Vu l'Ordonnance n °2003-2012 du 18 décembre 2003,

Vu le CGCT, notamment ses articles L1531-1, L.1521-1 et suivants

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L. 210-6 et L. 225-1 et suivants ;

Nos marchés de collectes des OMR et de tri se terminent au 1 er janvier 2024. Le marché de gestion de notre déchetterie se termine en juillet 2025. Au regard des prix actuels des prestations externalisées (hausse en moyenne entre 30 % à 40 %), une réflexion s'est engagée depuis quelques mois quant à une reprise du service en régie directe. De plus, la Covalom qui nous avait déjà approchée en 2014 a renouvelé sa proposition.

La Covalom, société publique locale, se compose de 2 collectivités : la CC de Moselle et Madon et la CC de Colombey Sud Toulinois, ce qui représente 58 communes pour 41 500 habitants

- Objectif de la création de la structure

En termes écologiques : enjeux de réduction du volume de déchets et de valorisation maximale des déchets collectés

En termes de service apporté à l'habitant

En termes économiques et financiers : enjeu de maîtrise des coûts et donc de la contribution demandée aux habitants

- Objectifs de la mutualisation

Conçue de manière pragmatique : rechercher les optimisations et les économies d'échelles, tout en prenant en compte les intérêts de chaque communauté, qui peuvent nécessiter le maintien d'un régime différencié sur certains aspects du service

- Chiffre d'affaires 2022 : 4 071 399€,
Budget prévisionnel 2023 : 4 629 276€,
Capital : 850 000€

Le Champs d'intervention et l'objet social de cette société :

- L'accompagnement des communautés actionnaires dans la définition de leur politique de prévention, de collecte et de traitement des ordures ménagères, par une fonction de veille, d'expertise et de proposition
- La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- L'exploitation des points d'apport volontaire et des déchèteries
- La valorisation énergétique des déchets
- La recherche de mutualisations, d'harmonisation et de rapprochements aux fins d'optimisations techniques et financières, dans le respect de la possibilité de choix politiques différents entre les deux actionnaires.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Composition du Capitale et gouvernance :

850 000 € de capital, 425 000 € /par collectivité

« Le président du conseil d'administration provient de l'une des deux communautés de communes actionnaires, agissant par l'intermédiaire d'un de ses représentants [...].

La personne désignée comme président ne doit pas être âgée de plus de 75 ans au jour de sa nomination »

(Depuis 2020), la Société est administrée par un conseil d'administration composé de 6 membres, tous représentants des communautés de communes actionnaires.

La répartition des sièges se fait en fonction de la part de capital détenue respectivement par chaque communauté de communes actionnaires. Chaque communauté de communes dispose donc de 3 sièges.

Les représentants des communautés de communes au conseil d'administration sont désignés par l'assemblée délibérantes de ces dernières. La délégation [...] est choisie préférentiellement parmi les membres de la commission en charge des déchets ménagers, et comprend le vice-président ou le conseiller délégué en la matière. »

3 élus par CC, même nombre de voix.

Mission de la structure :

| | |
|--|-------------|
| Collecte et pré collecte en porte à porte | 31 salariés |
| Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables | |
| Collecte et gestion des Points d'Apport Volontaire (PAV) | |
| Déchetteries | |
| Traitement des OMr | |
| Déchets verts (hors déchetteries) | |
| Gestion administrative du service | |

Répartition des charges et produits :

Afin de ventiler les charges et les produits, Covalom a mis en place une comptabilité analytique articulée autour de 3 axes qui contiennent différents postes :

A- MUTUAL, pour les charges mutualisées

B- CCMM et CCPCST, pour les charges/produits sous-traités

➤ **Charges mutualisées (MUTUAL)**

Elles comprennent :

- Fonctionnement général et frais de communication
- Charges du personnel
- Frais de Collecte en porte à porte des déchets ménagers et des sacs de tri (Carburant, entretien et réparations des véhicules, crédits bails, vêtements de travail des équipes de collecte...)

Elles sont ensuite réparties selon la population DGF (71,2% CCMM ; 28,8% CCPCST)

Si intégration de la CCPS, la répartition sera la suivante : 52,80 % CCMM ; 21,35 % CCPCST et 25,85 % CCPS

➤ **Les charges/produits sous-traitées**

Ils comprennent :

- Traitement des ordures ménagères
- Tri des recyclables (emballages, papiers)
- Collecte des points d'apports volontaires (PAV)
- Lavage des PAV
- Collecte des bennes en déchetteries
- Traitement des déchets issus des déchetteries
- Charges d'entretien et de fonctionnement global des déchetteries
- Rachats matières issus des sacs de tri, PAV et déchetteries

Pour chaque prestation une facture individualisée dépendant du nombre de tonnes collectées/traitées ou reprises est réalisée.

Cette facture est ensuite affectée à la collectivité concernée dans le bilan analytique.

ENJEUX et INTERET pour la CCPS de cette intégration :

- Maîtriser** l'un des principaux budgets de la collectivité
- Anticiper** pour mettre en œuvre les évolutions du service : d'ordre réglementaire ou pour améliorer les performances.
- Contribuer** aux objectifs nationaux et régionaux de prévention et de valorisation des déchets.
- Répondre** aux fortes attentes de la population en matière d'environnement et de fiscalité.

La Covalom propose une flexibilité du service, c'est une entreprise publique, (SPL), plus de mise en concurrence par la CCPS..., plus de gestion parfois peu transparente avec nos prestataires externalisés

Projection financière :

En 2022, si la CCPS était à la Covalom : coût OM tri et déchetterie : 1 202 698,56 HT, soit **1 322 968,36 € TTC**

(Avec nos prix de marché pour la collecte et le tri des PAV)

Coûts CCPS en 2022 : 1 254 961 € TTC (prestations de marché uniquement)

Au regard des prix actuels de marché nos prestations pourraient s'élever en janvier 2024 à :

- projection à 40 % : 1 756 945€ TTC €
- projection à 30 % : 1 631 449 TTC €

Cette simulation financière est à prendre avec prudence, sachant que la Covalom est également soumise à concurrence pour les prestations sous-traitées. Il y a actuellement des différences importantes de fonctionnement de collecte : nous sommes en PAV pour le tri, la gestion des déchets verts est différente également

Ce point suscite débat :

Le service reste -t-il identique ? : passage hebdomadaire avec une vigilance pour les plus démunis

Olivier Bergé : la Covalom a le camion pour la collecte des OMR mais qu'en-est-il du personnel ? : il va y avoir reprise.

Brigitte Meyer : les autres CC de la Covalom n'ont pas de passage PAV ? conserverons-nous la collecte des PAV ? et les conventions d'accès aux déchetteries voisines ? Les autres CC ont le ramassage des PAV pour le verre et le papier, la collecte des plastiques s'effectue en sac. Notre organisation ne changera pas et les conventions de partenariat aux déchetteries seront maintenues.

Une réflexion pourra s'amorcer sur une collecte en quinze mais cette dernière, passage à la Covalom ou non, aurait été proposée à l'étude.

Jean Paul Robert : il y a des avantages, dont la massification, mais quels sont les inconvénients ? Nous passons à un système de régie donc les inconvénients sont difficilement imaginables car nous avons davantage de maîtrise (problème de personnel ? panne véhicule...)

Pourquoi sont-ils venus nous chercher ? : M. Lemoine rappelle qu'en 2015, avant le renouvellement de nos marchés, la Covalom nous avait approché et qu'une réflexion avait eu lieu, cependant à ce moment la CC de Moselle et Madon ne souhaitait pas envisager la mise en place d'une redevance incitative.

Nous réfléchissons depuis 2023 en amont du renouvellement de nos marchés en janvier 2024 à différentes alternatives : régie directe, régie partielle ... ; et l'intégration à la Covalom propose l'intermédiaire le plus qualitatif, flexible et concurrentiel.

Jean-Marc Boulanger : au regard de la projection financière de 2022 si la CCPS était déjà actionnaire de la Covalom , La hausse des coûts globaux du service représenterait quel impact au niveau de la tarification RI ? Comme annoncé lors du vote du BP OM, la situation actuelle budgétaire montre que le tarif actuel de RI devra être réévalué pour permettre un meilleur équilibre recettes /dépenses, passage à la Covalom ou non. Néanmoins, en comparaison avec la simulation du coût avec la Covalom pour 2022 et le coût réel de nos prestations actuelles de marché 2022, le delta représente une hausse de d'environ 5 euros par habitant.

Concernant la gouvernance, il est rappelé que chaque CC est représentée par 3 délégués avec le même nombre de voix par CC, il n'y a pas de prépondérance d'une CC par rapport aux autres.

Il est signalé que la CCPS affiche en performance OM : 147 Kg /hab., la CCMM 156 Kg/hab. et la CCPCST 162 KG/hab..

Au regard de ses éléments, il apparaît toutefois très opportun que la CCPS devienne actionnaire de la Covalom :

Aussi, le conseil communautaire décide avec deux abstentions (Jean-Marc Boulanger et Jean-Philippe Thomassin) :

D'approuver :

-Le principe d'entrer en capital de la SPL Covalom

-les statuts de la société

-le montant de la souscription de la CCPS à l'augmentation du capital de la société, soit 850 actions au nominal de 500 € correspondant à un montant total de participation de 425 000 €

D'autoriser :

-Le montant de la souscription, soit 425 000 euros, sera prélevé, suite à une décision modificative sur le budget OM, imputée au compte 2610 « Titres et participations »

-Le Président de la CCPS est autorisé à signer le bordereau de souscription d'actions et à procéder à la libération des actions correspondant à l'acquisition de 850 actions à un prix unitaire de 500 €

-à signer les statuts de la Covalom

De désigner 3 représentants :

Proposition

-Augustin Leclerc

-Dominique Lemoine

-Sébastien Daviller

INTERCOMMUNALITE : (DCC 35-36/2023)

-Groupement d'intérêt public-Grand Nancy Sud 54 - Infrastructures routières et Mobilités :

Point présenté par Sébastien Daviler

Depuis fin 2021, une démarche partenariale relative aux alternatives multimodales et à la lutte contre la saturation des autoroutes sur le bassin de Nancy a été engagée.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle et le président du syndicat mixte coaniment le comité de pilotage qui réunit les 13 intercommunalités, la Région et le Conseil départemental.

Dans ce contexte, pour pérenniser et structurer cette démarche partenariale, il est proposé de créer une Groupement d'intérêt public « infrastructures routières et mobilités »

La volonté commune des partenaires de ce futur groupement est de :

-proposer une solution de mobilité globale ambitieuse à l'échelle du bassin de vie sud meurthe-et-mosellan. Le périmètre d'intervention concerne les autoroutes A31, A33, A330 desservant l'agglomération nancéenne et l'ensemble des flux routiers susceptibles d'impacter le trafic autoroutier (autres RN, RD et voies locales) ;

-organiser et développer conjointement les solutions appropriées de report modal et de mobilité alternative à l'utilisation individuelle de la voiture (covoiturage, transports en commun routiers en site propre) ;

-proposer une hiérarchisation des mesures à mettre en œuvre pour traiter immédiatement les situations d'urgence de congestion et planifier les aménagements nécessaires sur l'infrastructure autoroutière (section courante et échangeurs notamment) ;

-proposer les mesures à mettre en œuvre au niveau des réseaux autoroutiers et routiers pour renforcer l'intermodalité fret ferroviaire et fluvial, améliorer les infrastructures logistiques et pallier aux situations de congestion déjà constatées (accès à la plateforme logistique tri modale de Champigneulle / Frouard) ;

-porter les mesures de protection qui réduiront les impacts actuels (nuisances sonores) de l'infrastructure sur l'environnement et sur les habitants, riverains de l'équipement ; déjà identifiés sur la traversée de Champigneulle et avec la perspective d'élargissement 2x3 voies de l'A31 jusqu'à Custines ;

-permettre l'amélioration de la sécurité et de la sûreté des usagers de la route, en cohérence avec les politiques nationales menées en la matière.

Les missions proposées pour le GIP :

- **fournir un cadre de travail partenarial** Etat, Région, Département, Métropole et autres EPCI ou AOM;
- **élaborer et proposer un programme d'études** visant à répondre aux enjeux de lutte contre la saturation autoroutière en assurant leur maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de leurs résultats ;
- **élaborer et proposer la programmation** des projets prioritaires.

Le rôle du GIP se concentre sur la coordination des partenaires et la réalisation d'études partenariales. Les AOM et les gestionnaires de voirie restent compétents, et maître d'ouvrage de leurs opérations.

Participation en tant que membres associés : Université de Lorraine, CHRU, Associations d'entreprises...

Dimensionnement prévisionnel : un directeur à temps partiel (0,25 ETP minimum) mis à dispo par la Métropole et un chef de projet opérationnel recruté par la Multipole (1 ETP), cofinancé par l'Etat. Estimation budget de fonctionnement courant minimum 100 K€ - hors moyens pour la réalisation des études

Gouvernance :

Groupement constitué jusqu'au 2023, chaque membre a une voix

Tous les membres constitutifs du groupement ne sont pas redevables. Ils concourent librement au budget courant du groupement (frais de structure et de mise à disposition de personnel), ainsi qu'au financement des études.

Les intercommunalités membres pourront apporter des contributions volontaires (mise à disposition de moyens humains ou matériels, cofinancement d'études...)

L'Etat, la Région et le conseil départemental apporteront des contributions au fonctionnement courant du GIP et au cofinancement des études dont il sera chargé.

Le programme de travail du GIP sera établi d'ici à l'été 2023, en fonction des propositions issues de l'étude SCALEN-CEREMA sur les alternatives multimodales

Positionnement de la CCPS : favorable au groupement mais sans participation financière ou mise à disposition.

Olivier Bergé signale que c'est créer à nouveau un groupe de travail de plus, qui comme ce qui est déjà en place, ne fait pas avancer les choses, l'exemple de la ligne 14 est parlant ! Il craint que ce groupement ne change rien à une réflexion et une problématique très ancienne. L'intérêt de cette proposition et que tous les acteurs, dont les collectivités, soient autour de la table pour en discuter et en rapport direct avec l'Etat.

Aussi, Le conseil communautaire décide avec deux voix contre (Olivier Bergé et Thierry Nicolas) et quatre abstentions (Bernard Peignier, Etienne Voinot, Clara Breton et viviane Damien)

-d'approuver l'adhésion de la CCPS au Groupement d'intérêt public « Grand Nancy Sud 54 infrastructures routières et mobilité »,

-d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du GIP, annexée à la présente délibération,

-de préciser que la CCPS ne participera pas à un soutien financier ou d'ingénierie.

-Projet de territoire : actualisation à l'horizon 2030

Point Présenté par Jérôme Klein

En 2016, nous avons réalisé un projet de territoire à l'horizon 2025.

Ce premier projet a permis de donner une stratégie de territoire et a abouti à l'identification de grands axes de développement et à une feuille de route.

La nouvelle équipe d'élus souhaite poser les priorités de développement de notre territoire à l'horizon 2030.

Aussi, il s'avère opportun d'actualiser notre projet de territoire, en l'adaptant aux nouveaux enjeux du territoire. Cette démarche se veut participative impliquant élus, acteurs locaux et habitants.

(Enjeux, objectifs, démarche sur présentation ppt.)

Afin d'assurer le succès de cette réactualisation et notamment son animation, et afin que chacun puisse se l'approprier et en être acteur, nous avons sollicité l'association Citoyen et Territoire pour nous accompagner dans l'animation et la méthodologie.

Citoyen et Territoire Grand Est propose une prestation de qualité dans l'accompagnement de cette réactualisation, notamment en termes d'animation (en réunions publiques et en conseil communautaire, comité technique...) mais également dans la méthodologie proposée, ainsi que dans l'élaboration de support de communication . .

La prestation est proposée à 19 500 HT.

Ce projet de réactualisation peut faire l'objet de subvention (programme Leader)

- **6 à 8 mois de travail**
- **Finalisation pour Mars 2024**
- **Travail avec l'association Citoyens et Territoires GE:**
 - ❖ *Réactualisation interne du diagnostic*
 - ❖ *Gouvernance du projet = COPIL / COTECH / Participation citoyenne*
 - ❖ *Ateliers élus - agents et habitants*
 - ❖ *Plan d'action - feuille de route*
 - ❖ *Bilan*

Le conseil communautaire valide avec trois abstentions (Jean-Marc Boulanger, Jean-Philippe Thomassin, procuration, et Thierry Nicolas) l'accompagnement par Citoyen et Territoire Grand Est.

GEMAPI : (DCC 37-38/2023)

Point présenté par Marc Francois

-Récupérateur d'eau

Suite aux résultats de notre marché de fourniture de récupérateurs d'eau, deux modèles se distinguent et proposent la meilleur rapport qualité /prix :

Cf présentation

Un récupérateur de 500 L pour 89 € HT

Un récupérateur de 1000 L pour 275 € HT

Ce projet peut bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'eau à hauteur de 60% et de la Région Grand Est à hauteur de 20 %

Comme décidé dans le lancement de cette opération, le reste à charge est pris en charge par la CCPS à hauteur d'environ 50 % , pour proposer un prix du 500 L à 15 euros et de 30 € pour le 1000 L.

Le budget prévisionnel pour 200 unités et le reste à charge aux administrés sont les suivants :

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Prix unitaire (HT) | 89€ | 275€ |
| Prix unitaire TTC | 107 € | 330 |
| Prix du premier bon de commande (200 unités) | 21 480 € TTC | 66 060 € TTC |
| Prix administré (TTC) proposé | 15 € | 30 € |
| Reste à charge CCPS (200 unités, TTC) | 1 296 € | 7 212 € |

Afin de bénéficier de récupérateur à prix très attractif, l'administré (les 55 communes et les structures publiques du territoire) devra prendre connaissance et signer la « convention particulier ». Cette convention expose les conditions d'achats, les obligations du bénéficiaire, les modalités de retrait ainsi que de facturation.

Une question est posée par Eric Deprugney : à quel moment et comment les administrés pourront commander ? : un article présentant l'opération sera dans la lettre d'informations de la CCPS de juillet et le bon de commande accompagné de la convention sera distribué à la mi-juillet dans toutes les boîtes aux lettres du territoire. Une première commande pourra s'effectuer en août.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

-valider les modalités administratives de cette opération et les tarifs proposés,

-valider la convention avec le particulier,

-d'autoriser le Président à demander la subvention auprès de la Région Grand Est.

-Etude mutualisée et convention de mandat : gravière Moselle amont

Deux Gravières de Gripport présentent des risques de rupture de digue à moyen-long terme. Si ces gravières rompent, ceci modifiera le tracé initial de la Moselle. Cette rupture n'est pas sans

conséquences et causerait un fort déficit de sédiments dans la Moselle et une érosion importante et une déstabilisation d'ouvrages.

Ce périmètre n'est pas couvert par l'EPTB. Le Syndicat Moselle amont (SMMA), syndicat GEMAPI sur les EPCI du bassin de la Moselle dans les Vosges, a souhaité lancer une étude de faisabilité de la restauration de la Moselle sur Saucourt, juste en amont de Gripport. Cette étude a comme objectif de rendre un espace de mobilité à la Moselle, juste à l'amont de la Moselle sauvage.

Le SMMA nous a consulté pour étendre cette étude jusqu'à Gripport et nous a proposé une convention de maîtrise d'ouvrage commune.

Le pilotage de l'étude et le marché sont assurés par le SMMA. Le montant estimatif de l'étude s'élève à 108 000 €TTC, la répartition des coûts d'ingénierie et de marché s'effectue au linéaire, soit $\frac{3}{4}$ SMMA et $\frac{1}{4}$ CCPS.

Ceci représenterait un coût global pour la CCPS de 6018 €

Il s'agit d'une étude ambitieuse, sur un secteur à enjeu biodiversité fort et à risques d'érosions élevés à moyen-long terme. La maîtrise d'ouvrage commune est très intéressante pour la CCPS, le coût est minime par rapport à une étude portée uniquement par la CCPS/

François Toussaint Noviant est très surpris du coût global de l'étude et il précise qu'on a laissé faire ces pratiques courantes par le passé et maintenant c'est la CCPS qui va payer.

Le conseil communautaire décide avec une voix contre (François Toussaint Noviant) :

- de valider l'engagement de la CCPS dans cette étude
- d'autoriser le Président à signer la convention de mandat de maîtrise avec le SMMA
- d'effectuer et de signer tout document relatif à ce dossier

TOURISME : (DCC 38-39/2023)

Points présentés par Barbara Thirion

-Convention de Gestion de l'Office du Tourisme du Pays du Saintois :

Suite à la création de l'office de tourisme du Pays du Saintois, en décembre 2022 et à l'Assemblée Générale constitutive du 29 mars 2023, il convient de formaliser et signer la convention de gestion. Cette dernière sera signée entre les présidents des deux structures.

Cette convention délimite les missions, les statuts, l'organisation et le financement de l'Office de Tourisme tel que décrit dans le schéma de développement touristique présenté et validé également par le conseil communautaire en décembre 2022.

Pour rappel, missions de l'office du tourisme :

- **Assurer la promotion et la commercialisation de son territoire d'intervention au travers de**
:

- L'accueil et l'information des touristes et des visiteurs sur les points d'accueil

- La communication par la conception, la réalisation et la diffusion de toute documentation et de tout support d'information

- La conception et la réalisation de produits touristiques

- La mise en œuvre de toute opération de prospection tendant à favoriser le développement de l'économie touristique

- La représentation de ses intérêts dans les organismes en rapport avec ses missions.

-Organiser toute manifestation et opération destinées à valoriser les atouts de son territoire

-Assurer la commercialisation des hébergements, de prestations et de produits touristiques de son territoire d'intervention

-Donner son avis sur les projets d'équipements collectifs d'intérêt touristique que pourrait lui soumettre la CCPS et assurer des missions d'ingénierie

-Assurer la coordination des divers organismes et entreprises de l'économie touristique et culturelle de son territoire au travers de l'assistance et de la mise en synergie des initiatives privées ou publiques

Cette convention stipule, les modalités de mise en œuvre :

- Un point d'accueil sur la Colline en saison tenu par du personnel saisonnier rémunéré par l'office de tourisme (2023 : samedi et dimanche, salle Saint François)
- Un point d'accueil mobile à partir de 2024 complétera l'animation de l'OT
- Mise en place d'animations et de visites guidées sur le territoire
- La mise à disposition gratuite sur la base de 11h semaine de l'agent de développement tourisme
- Le prêt à titre gratuit du matériel nécessaire à la en place de la structure

La subvention forfaitaire allouée par an est de de 10 000 €

La convention est signée pour une durée de 3 ans

L'office présentera chaque année un bilan annuelle ainsi qu'un rapport

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Convention financière annuelle dans le cadre du Contrat Canal :

Rappel du contrat de canal :

Pour la CCPS le canal des Vosges représente 16 km, il traverse 6 communes Benney , Neuwiller-sur-Moselle, Roville devant Bayon, Mangonville, Bainville aux Miroirs et Gripport.

Un travail s'est engagé depuis plusieurs mois, sous l'égide de la communauté

d'agglomération d'Epinal, chef de file, pour élaborer un « contrat de canal » qui liera l'Etat, Voies navigables de France (VNF), la région Grand Est, les départements et les intercommunalités concernées.

Pour le Département 54, les communautés de communes concernées sont : La CCPS, la CC de Moselle et Madon (10.5 KM), la CC 3M (3 KM) et la CC du Sel est du Vermois (0.5 KM) .

Globalement, VNF va engager une enveloppe d'investissements de 31 M€ sur le canal des Vosges. L'essentiel des dépenses porte sur des travaux lourds d'infrastructures visant à pérenniser et améliorer le fonctionnement hydraulique du canal. En particulier, la capacité du réservoir de Bouzey (Vosges), principale source d'alimentation en eau du canal, qui va être portée de 4 à 7 millions de m³, à travers un investissement de près de 6 M€.

Par ailleurs, outre la remise en état de l'infrastructure constituant la première étape de ce contrat, il se déclinera par la suite par des actions pour la mise à niveau des infrastructures portuaires existantes, le développement du tourisme fluvial et le développement du fret.

Une étude et un diagnostic ont été réalisés et exposent pour notre territoire différents projets pour le développement touristique, tel que :

- le développement de la halte fluviale de Gripport en termes de services et d'équipements*
- développement du tourisme fluvial avec le quai maçonné à Roville-devant-Bayon*
- intégrer une escale adaptée à l'amarrage des péniches hôtels au sein de la halte de Gripport*
- créer un parcours de kayak au départ de Gripport*
- réhabiliter maison éclusière n°40 à Neuviller-sur-Moselle*

Ce second volet du contrat reste à l'étude et se développera et se concrétisera suite à la validation de la première étape, le volet infrastructure.

Le plan de financement du contrat est construit sur les bases suivantes :

- VNF prend en charge l'intégralité du socle de base : fonctionnement hydraulique du canal hors navigation, à hauteur de 25,8 M€*
- Le volet dit « plaisance » représente un surplus de 5,2 M€, à financer par VNF (20%), la région Grand Est (50 %) et les collectivités (départements et intercommunalités) concernées pour les 30 % restants.*

Pour ces 30 %, une clé de financement a été construite comme suit, basée sur le linéaire de canal sur les territoires concernés

- Investissement : 44 580 € par an pendant 10 ans pour les collectivités de Meurthe-et-Moselle. Le département prend en charge 100% de la dépense.*
- Fonctionnement : 48 571€ par an pendant 10 ans pour les collectivités de Meurthe-et-Moselle, somme répartie entre les 4 intercommunalités au prorata du linéaire, soit environ 25 905 € par an pour la CC du Pays du Saintois*

Au regard de notre charte de coopération et de leur intérêt pour le développement du fret, la CC de Moselle et Madon nous a proposé une sous-répartition entre nos deux CC : à 50 % du linéaire et 50 % du PFIA, soit une participation pour la CCPS de 17 820 €.

Suite à la signature du contrat de canal en avril 2025, une convention financière est nécessaire afin de formaliser les différentes répartitions entre les partenaires et les montants dévolus à chaque structure. Cette convention est conforme aux modalités annoncées lors du contrat de Canal. Il s'agit d'une convention pluriannuelle sur 10 ans et le montant de participation de la CCPS est de 17 820 €

Marie Schlachter signale que lors de la présentation du contrat de canal en octobre 2022, des exigences avaient été formulées par les élus du territoire, quelles ont été les suites et les réponses de l'agglomération spinalienne ?

Barbara Thirion rappelle que suite à notre conseil communautaire d'octobre, un courrier de la CCPS a été envoyé à l'agglomération demandant que l'entretien des arbres de la voie bleue soit effectué par VNF et soit compris dans le forfait financier (volet infrastructure) demandé à la CCPS; que les projets privés comme publics puissent bénéficier de subventions par la Région Grand Est en tenant compte d'un périmètre plus large, soit 10 KM et non 5 km; enfin il avait été demandé d'être informé à minima annuellement sur les actions entreprises et leurs suivis (travaux de sécurisation, entretiens, personnel de renfort affecté, point budgétaire ...). Nous avons reçu en janvier 2023 une réponse de la CAE qui nous répondait favorablement sur les bilans demandés, les autres modalités et demandes n'ont pas reçu de suite favorable.

Le conseil communautaire décide avec une abstention (Marie Schlachter) d'autoriser le Président à signer ladite convention.

ECONOMIE, EMPLOI et INSERTION : (DCC 41-412/2023)

-Subvention aux entreprises et aux hébergement touristiques :

Point présenté par Dominique Huriet et Barbara Thirion

Après l'étude du dossier de demande, la commission **transition 5 E** du 19 avril 2023 propose au conseil communautaire de valider les subventions aux entreprises et hébergeurs suivantes :

| date dépôt dossier | Entreprise | COMMUNE | détails | ACTIVITE | Création ou développement | Service de proximité (0 à 4) | Service novateur et/ou innovant (0 ou 1) | Montant |
|--------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------------|--|---------|
| 30/03/2022 | Multiservices Proxi | Tantonville | Développement | Alimentation | 01/06/2019, | 4 | 1 | 1000 € |
| 25/10/2022 | Sarl Chez la Moon | Bainville aux Miroirs | Développement /reprise | Restauration | 01/07/2022 | 4 | 1 | 1500€ |
| 21/11/2022 | L'épicerie du Ratelot | Lebeuville | | Epicerie | 20/09/2022 | 4 | 1 | 1500€ |
| 23/06/2022 | Eurl Husson Chez la Fanette | Sion | | Restauration | 01/06/2022 | 3 | 1 | 1200€ |
| 03/02/2023 | Sas LSDC Biomasse | Xirocourt | | Installation chauffage | 23/05/2022 | 2 | 1 | 900€ |
| 08/03/2023 | Nacelle et Cie | Grippport | | Achat Vente | 14/10/2022 | 2 | 1 | 900€ |
| 15/03/2023 | L'Epicurie | Vroncourt | | Café boutique | 26/08/2021 | 4 | 1 | 1500€ |

7 dossiers aux entreprises pour un total de 8 500 €

Subvention à l'hébergement touristique présentée par Barbara Thirion (Dominique Huriet ne prend pas part au vote)

| date dépôt dossier | Entreprise | COMMUNE | détails | ACTIVITE | Date de Création | Gîte 1500 € ou Chambre 500€ | 20% dépenses plafonnée à 2000€ | Montant |
|--------------------|-------------------|-----------|---------|----------|------------------|-----------------------------|--------------------------------|---------|
| 15/02/2023 | Le Clos St Joseph | Vroncourt | | Gîte | 01/07/2021 | 1500 € | 2000€ | 3500€ |

1 dossier hébergeur touristique pour 3500 €

Le conseil communautaire valide ces subventions avec une abstention.

-Nouvelles « Moissons de l'emploi » :

Point présenté par Patrick Graeffly

Après une interruption de trois ans des « moissons de l'emploi », rendez-vous annuel des demandeurs d'emploi du territoire, due aux contraintes liées à la pandémie, la CCPS souhaite remettre en place sur son territoire une action événementielle pour les demandeurs d'emploi : « les chemins de l'emploi ». Cette nouvelle action vise avant tout la remobilisation et dynamisation des personnes vers l'emploi.

Objectifs de l'action :

- Événementiel. Dynamiser le territoire en proposant un rendez-vous annuel spécifique.
- Mobiliser les demandeurs d'emploi du territoire autour de cet événement territorial.
- Fédérer les acteurs socioprofessionnels, économiques locaux (Maison de l'emploi, Pôle emploi, Mission locale, Conseil départemental, Maison France Services, Partégo, bénévoles, associations caritatives, entreprises...).
- Remobiliser et dynamiser les demandeurs d'emploi vers l'emploi.
- Valoriser et redonner confiance aux personnes en recherche d'emploi.

Déroulement et contenu de l'action :

Deux temps forts

1 Mobilisation et information du public

- Identification et invitation du public à des informations collectives
- Réunions d'information collectives
- Inscription sur l'action des volontaires

2 Sas de remobilisation et dynamisation

- Ateliers collectifs (différentes thématiques)

Contenu des ateliers

Atelier 1 : Thème compétences – détecter et valoriser ses compétences

Temps 2 : Le marché de l'emploi – comment se situer par rapport à celui-ci

Temps 3 : Les freins à l'emploi

Temps 4 : La confiance en soi, l'image de soi

Temps 5 : La rencontre avec l'employeur-simulation d'entretiens

Chaque temps est réalisé sur une demi-journée

A la fin de cette action seront proposés aux demandeurs d'emploi volontaires des diagnostics individuels, réalisés par la conseillère de l'Espace emploi de la CCPS, qui prendra le relais pour les accompagner au sein de l'Espace emploi. Elle sera aussi le relais des partenaires pour positionner le public sur des ateliers existants et/ou coconstruire ensemble de nouvelles réponses aux besoins du public. Ces propositions s'inscrivent à la suite de cette action dans une logique de parcours individuel (accompagnement par l'Espace emploi de la CCPS, mise en place de PMSMP, ateliers numériques/santé/mobilité...).

Périodes et lieux d'exécution :

Les informations collectives se dérouleront sur tout le territoire de la CCPS, découpé en 4 zones (nord-ouest, nord-est, sud-ouest et sud-est). Elles sont prévues du lundi 18/09/2023 au vendredi 22/09/2023. Les ateliers du sas auront lieu du lundi 09/10/2023 au vendredi 13/10/2023 dans une seule commune, Vézelize de préférence

Budget Prévisionnel :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------|--------------|-----------------|
| Personnels et bénévoles : | 19 580 € | FSE+ | 7 000 € |
| Chargée de mission 30 % | 14220 € | | |
| Conseillère en insertion 5% | 1860 € | | |
| Valorisation des bénévoles | 3500 € | | |
| Petits-déjeuners, repas... des demandeurs d'emploi | 2 500 € | AT54 -CD54 | 6 000 € |
| Intervenant aux ateliers | 3 000 € | Pôle emploi | 3 000 € |
| Envoi courrier Pôle Emploi | 500 € | Pôle emploi | 500 € |
| Communication (flyers, affiches, pochettes, goodies...) | 1 000 € | CCPS | 11 380 € |
| Fournitures administratives (papier, encre...) | 500 € | | |
| Buffet de clôture (alimentation, fourniture diverse) | 800 € | | |
| TOTAL | 27 880 € | TOTAL | 27 880 € |

Cet évènement peut bénéficier d'une demande d'aide au Fonds Social Européen, FSE.

le budget prévisionnel calculé selon les modalités du FSE + est de 27 880 € pour 2023

le FSE+ ne prend en compte que les charges de personnel, ainsi qu'un forfait des autres charges indirectes calculées selon un pourcentage des charges du personnel (40 %).

Le reste à charge réel pour la CCPS est moindre pour ce projet, il s'élève à 7 900€.

Aussi , le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de valider le budget prévisionnel pour 2023 du FSE+ pour l'action de remobilisation et dynamisation vers l'emploi, « Les chemins vers l'emploi »,**
- **d'autoriser le président à solliciter auprès de l'Etat la subvention au titre du FSE+ et de s'engager à financer la part non couverte par les subventions,**
- **d'autoriser le président à solliciter auprès du Conseil Départemental 54 au titre de l'AT54 (Appui aux Territoire) une subvention de 6000 €,**

- d'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente décision.

VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET CULTURE :

-Subventions aux associations et BAFA :

Points présentés par Stéphane Colin

Associations :

Après l'étude des dossiers de demande, la commission **dynamisme culturel et promotion territoriale du 05 mai et de l'exécutif, proposent** au conseil communautaire de valider les subventions suivantes :

4 subventions exceptionnelles pour un montant de 8 182 €

Et 7 subventions pour un montant de 7 575.86 €

Soit un total de 15 757,86 €

| Association | Commune | Projet | Date du projet | Coût total | Montant subventionnable | Montant demandé | % montant sub | Participation prév CC |
|--|--------------------------------------|--|--------------------|-------------|-------------------------|-----------------|---------------|-----------------------|
| Avis favorable de l'exécutif, subventions exceptionnelles | | | | | | | | |
| ADMR du Saintois | | Achat d'un véhicule frigorifique pour livraison repas à domicile | | | | 3270,00 € | | 3270,00 € |
| Ecole de musique du Saintois | Haroué | Fest'Hiv de la Saint Patrick | 18/03/22 | 4780,00 € | 3880,00 € | 1912,00 € | | 1912,00 € |
| Compagnons Lyriques | Tantonville/ Voinemont/ Haroué | Doña Francisquita et concerts | 19 au 24 juin 2023 | 12 070 € | | 2000 € | | Max 2000 € |
| Association sportive de l'automobile club Lorrain | Vandoeuvre les Nancy | Rallye de printemps | 11 et 12 mars 2023 | 31 000,00 € | 24 270 € | 2 500,00 € | | 1000,00 € |

| Animations terminées | | | | | | | | |
|---------------------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------|---------------|-----------------------------|
| Association | Commune | Projet | Date du projet | Coût total définitif | Montant subventionnable | Montant demandé | % montant sub | Participation CC définitive |
| Ecole de musique du Saintois | Haroué | Fête de la musique 2022 | 25/06/22 | 1724,72 | 1724,72 € | 3011,00 € | 40 % | 689,89 € |
| MJC Roville-dvt-Bayon | Roville-dvt-Bayon | Animation poterie | D'octobre à décembre 2022 | 390,00 € | 390,00 € | 204,00 € | | 156,00 € |
| Les amis de l'orgue | Vézelise | Saison concert 2022 | Entre mai et décembre 22 | 7409,87 € | 3523,96 € | 3000,00 € | | 1409,59 € |
| Sainthois triathlon | Thorey-Lyautey | Trail de la colline 2022 | 02/10/22 | 14 500,00 € | 12 300,00 € | 3000,00 € | | 3000,00 € |
| UBC Association | Vitrey | Journée régionale de courts-métrages | 04/02/23 | 682,00 € | 610,00 € | 150,00 € | | 150,00 € |
| Groupe sportif de Vezelise | Vézelise | Stage de printemps | 26, 27 et 28/04/23 | 9779,90 € | 4 801,00 € | 3 000,00 € | | 1876,22 € |
| Comité des fêtes de Lemainville | Lemainville | 14ème salon du livre lorrain | 19/03/23 | 735,39 € | 735,39 € | 600,00 € | | 294,16 € |

BAFA

| Nom Prénom | Commune | Stage | Coût | % sub | Participation CC |
|---------------------|-----------|---------|----------|-------|------------------|
| Tim Antoine-Maouche | Praye | Stage 1 | 436,00 € | 50 % | 200,00 € |
| Gabrielle Didot | Xirocourt | Stage 1 | 300,00 € | | 150,00 € |
| Zoé Marchal | Praye | Stage 1 | 442,00 € | | 200,00 € |
| Clémence Bachmann | Vézelize | Stage 1 | 300,00 € | | 150,00 € |

4 dossiers pour un total de 700 €

Marie Schlachter est étonnée du montant très élevé de subventions exceptionnelles qui ne concernent même pas des associations du territoire. Elle demande si ces subventions peuvent être délibérées de manière individuelle ou bien d'une part les subventions exceptionnelles et d'autre part les subventions classiques aux associations ? Il est alors précisé que ces subventions exceptionnelles ont fait l'objet d'une présentation en commission, qu'elles ont été validées en exécutif, et que l'ensemble des subventions est à délibérer en bloc ...

Le conseil communautaire décide de valider avec une voix contre (Julien Barbier) et 6 abstentions (François Toussaint Noviant, Marie Schlachter, Olivier Bergé, Bernard Peignier, Francis Moreau et Alexandre Zimmer) ces demandes de subventions aux associations et aux BAFA.

-Modification du règlement d'aide aux BAFA /BAFD :

La commission dynamisme culturel et promotion territoriale propose des modifications concernant le règlement d'aide au BAFA et BAFD

Ces modifications répondent à des obligations législatives et donnent la priorité aux structures d'animation du territoire.

➤ Modification âge entrée formation BAFA :

- Suite au Décret n° 2022-1323 du 14 octobre 2022 modifiant l'article D. 432-10 du code de l'action sociale et des familles :
- Le décret a pour objet d'abaisser de dix-sept ans à seize ans l'âge pour s'inscrire en formation préparant au BAFA. Les candidats doivent être âgés de seize ans au moins le premier jour de la session de formation générale pour s'inscrire en formation.

➤ Modification modalités d'attribution :

- Ajout d'une clause spécifiant que le stagiaire :
 - Réalise son stage pratique dans un des centres de loisirs de la CCPS, ou qu'il justifie de 2 refus (justificatifs courriers de 2 centres de loisirs spécifiant qu'ils ne peuvent pas accueillir le stagiaire durant la période demandée).

De plus, le public pouvant bénéficier de ces aides est modifié, en précisant : habitants répondants aux critères permettant l'entrée en formation BAFA/BAFD

Le conseil communautaire décide de valider à l'unanimité les présentes modifications au règlement BAFA/BAFD.

Entrée en vigueur au 15/06/2023

-Convention de partenariat avec la MJC de Roville devant Bayon

Ce partenariat se base sur une aide à l'emploi pour des salariés des structures œuvrant pour le dynamisme culturel et sportif du territoire. Aussi, l'aide apportée est de 2.2 € par heure de travail plafonnée à 4 salaires (TP), l'aide maximale annuelle était de 7 280 heures, soit un plafond maximum de 16 016 €.

La subvention s'effectue uniquement sur des heures de travail de salariés en CDI ou en CDD de 6 mois minimum.

La MJC de Roville compte deux salariés en CDI proposant des cours de théâtre et d'éveil corporel

-Théâtre : 51 heures annuelle + ateliers durant les vacances scolaires

-Éveil corporel : 240 heures annuelle

Au vu des activités proposées par la MJC de Roville, la commission dynamisme culturel **et promotion territoriale** du 05/05/2023 propose une convention « d'aide aux postes » pour une durée de 3 ans, à 2.20 €/heures avec un plafond annuel de 7 280 heures.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition de convention pour 3 ans.

-Conventions de partenariat avec l'association Familles Rurales du Pays du Saintois et l'association Familles rurales Ceintrey Voinémont **Point présenté par Stéphane Colin**

Le Relais Familles de Vézelize était porté jusqu'à fin 2022 par l'association Familles Rurales Ceintrey Voinémont. Face à l'augmentation de l'activité, il a été décidé en Conseil d'administration de créer une nouvelle association (Familles Rurales du Pays du Saintois) pour porter le Relais Familles du Saintois.

L'association FR Ceintrey Voinémont maintient la gestion du périscolaire et du multi accueil à Ceintrey, tandis que la nouvelle association Familles Rurales du Pays du Saintois porte le Relais Familles du Saintois depuis janvier 2023.

Depuis 2021 l'association Familles rurales Ceintrey Voinémont bénéficiait par convention des subventions suivantes :

- Subvention LAPE : annuelle 3000 €
- Aide aux projets de fonctionnement : 5000 €
- Subvention MSAP : 18 000 €

Au regard de la nouvelle réorganisation de l'association FR Ceintrey Voinemont et de la création de l'association Familles Rurales du Pays du Saintois, il convient de renouveler notre partenariat pour un an avec

L'association FR Ceintrey Voinémont

- pour un montant de 18 000 € (France Services)

- pour un montant de 5000 € (aide aux projets fonctionnement)

Soit un montant annuel de 23 000 €

Et créer un nouveau partenariat, une première convention, d'un an avec l'association **Familles Rurales Pays du Saintois** :

- pour un montant de 3000 € (LAPE)

Il y a mise en place d'une convention de mise à disposition des salariés de FR Ceintrey Voinémont vers FR Pays du Saintois (avec convention).

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition et autorise le président à signer les deux conventions.

-CTJEP :

Nous avons délibéré en novembre 2021 sur le CTJEP pour la première année (2022)

Le Département 54 a modifié légèrement la convention pour les 3 prochaines années

Modifications attenantes aux

-Article 2d sur la communication relative au soutien des collectivités territoriales signataires.

Apposer le logo du Département 54 sur toutes les actions du CTJEP

-Article 5b relatif aux modalités de financement du Département.

Montant fixe par an mais sous réserve des crédits budgétaires du Département

La participation financière de la CCPS reste inchangée : montant annuel pour la période de 2023 à 2026 de 40 000 €/an.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer ladite convention pour la période 2023-2026.

-Programme des 10 ans de la CCPS :

Point Présenté par Barbara Thirion

L'année 2023 est une année particulière pour la Communauté de communes, cela fait 10 ans depuis sa création en 2013. Aussi afin de souligner cet anniversaire un programme d'animations est proposé de juin à décembre 2023. Ce programme de festivités et d'animations sportives et culturelles se greffe et se développe à des événements déjà en place ou à des projets réalisés en 2023 :

- **Marchés du terroir :**

Présence d'un stand CCPS, rappelant ses missions, ses compétences ; les services proposés

Et permettant la distribution du programme, de cartes à gratter, de flyers :

- 28 Mai : Haroué : 9h - 12h (Attention lundi de Pentecôte)
- 10 Juin : Vézelize : 9h – 13h
- 17 Juin : Germonville : 9h – 13h

- **24 juin : Inauguration itinéraire cyclable Sion – Bainville Inauguration des panneaux sur la Vélo route**

Tous ensemble à vélo élus, agents, participants avec dresscode vert et blanc.

Déroulé :

9h / 9h30 Accueil des participants (café brioche)

9h30 / 10h Echauffement avec une prof de danse du foyer rural de Tantonville

10h Lancement Officiel sur le vélo route

Arrêt ravitaillement à Xirocourt et animation avec la société de pêche si possible

Arrivée à Bainville aux Miroirs

Inauguration des Panneaux sur la Moselle et le Madon, puis moment de convivialité

12h / 18h

Marché du terroir et animations pour enfants (customisation de vélo ...) avec BATUCADA (journée, joué de 4 à 5 fois set de 20-30mn/set)

Du 20 au 23 juin : théâtre lyrique espagnole, interventions dans les écoles de Voinemont , Haroué et Tantonville, concerts ... Avec les Compagnons Lyriques.

- **Création du 1^{er} Festival du Pays du Saintois : Saintois et voix**

- 16 et 17 septembre :

Journée du patrimoine (Circuits châteaux / Brasseurs / Vélo route avec des visites guidées bénévoles)

Premier concert à Vézelize de 18h à 19h 30, le 16

Le 17 Animation de la messe avec la chorale, et mini concert sous les halles

- 24 septembre : Concert chorale Vézelize (17h-19h)

Première édition d'un festival culturel Saintois et Voix (ou Voie), l'idée étant de pourvoir par la suite de mêler les différents arts et styles musicaux

Créer un rendez-vous incontournable sur le territoire

- **Vacances d'automne :**

Atelier vidéo avec un professionnel ouvert aux jeunes du territoire

Création d'un film présentant les services, le terroir, le territoire,

Les valeurs de la CCPS

Montage et lancement du Film à l'occasion du marché de Noël

Marché de Noël :

Dans le cadre des 10 ans, plus d'animations, participations des associations du territoire avec la création d'un village du Père Noël

- Présentation de la vidéo réalisée
- Show Laser (son et lumière) sur la Basilique en soirée

Budget de l'opération

| CHARGES (HT) | | PRODUITS | |
|--|--------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Communication-investissement- | | | |
| Stands x 2 | 1 597,04 € | leader jalonnement | 1 277,32 € |
| Goodies (leader piste cyclable) Kit vélo x 1000 Sac à dos x 250 | 4 960,00 € | leader jalonnement | 3 968,00 € |
| Beach flag x 2 | 250,00 € | | |
| Carte à gratter x 1000 | 411,97 € | | |
| Flyer 10 ans (recto-verso) x 10000 | 500,00 € | | |
| TOTAL | 7 719,01 € | TOTAL | 5 245,32 € |
| 24 juin 2023 -Inauguration des panneaux de la vélo route-et parcours d'interprétation | | | |
| Pot d'inauguration | 600,00 € | | |
| Pot participants + bénévoles+ravitaillement | 1 500,00 € | | |
| location vélo électrique | 102,00 € | | |
| Batucada | 700,00 € | | |
| Place aux jeux | 500,00 € | | |
| Repas bénévoles et intervenants | 500,00 € | | |
| Protection civile | 700,00 € | | |
| Transport (navette) | 50,00 € | | |
| TOTAL | 4 652,00 € | TOTAL | 0,00 € |
| 16 et 17 septembre 2023 -JDP- | | | |
| Chorales | 1 000,00 € | | |
| Pot d'accueil groupes | 200,00 € | | |
| SACEM | 100,00 € | | |
| TOTAL | 1 300,00 € | TOTAL | 0,00 € |
| 24 septembre 2023 -Festival- | | | |
| Chorales | 1 500,00 € | | |
| Pot d'accueil groupes | 300,00 € | | |
| SACEM | 100,00 € | | |
| Compagnie astrotapir - visites guidées Vézélise (3 représentations) + SACD | 1 500,00 € | | |
| TOTAL | 3 400,00 € | TOTAL | 0,00 € |
| Vacances d'automne - stage vidéo- | | | |
| Atelier vidéo | 1 100,00 € | | Demande Appui territoire |
| Projet vidéo | 4 000,00 € | | |
| TOTAL | 5 100,00 € | TOTAL | 0,00 € |
| Marché de Noël 2023 | | | |
| Marché de Noël 2023 | 15 000,00 € | demande appui territoire | 15 000,00 € |
| Show | 10 000,00 € | | |
| TOTAL | 25 000,00 € | TOTAL | 15 000,00 € |

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ce programme et le budget attendant.

SANTE :

- Subvention à l'association « bien vieillir dans le Saintois »

Point présenté par Patrick Graeffly

Nous avons délibéré en juin et septembre 2021 pour le soutien au collectif « Bien vieillir dans la Saintois ». Ce soutien permettait de financer le poste de coordinateur pour un montant annuel de 12 200 €.

Le collectif s'est transformé en juin 2023 en statut associatif permettant notamment par ce statut d'optimiser les subventions.

Pour rappel :

Missions du Collectif :

- Observation des besoins
- Actions de prévention
- Plateforme de service territoriale

En 2022

- Plus de 350 habitants mobilisés,
- Les 8 actions regroupent 193 ateliers,
- Participation du collectif à la construction du préprojet de l'épicerie solidaire du territoire- Participation au CTS 2023 (Contrat territorial de santé)
Création d'un outil unique qui centralise les services des ESMS,
- 12 copils réalisés,
- 5 appels à projets rédigés.

➤ Axes de développement 2023-2024

- 9 juin 2023 : création d'une association (changement de statut du collectif),
- Contribuer au CRT (centre de ressources territoriale) du territoire, porté par l'OHS développement d'un service autonomie à domicile,
- Maintien du rôle d'observatoire territorial de proximité des besoins des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants,
- Construction du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif,
- Maintien et développement des actions de prévention.

Au regard de la qualité des actions du Collectif, le conseil communautaire décide à l'unanimité de renouveler notre partenariat avec cette nouvelle association pour 3 ans et ce à hauteur respectivement de 14 500 €, 14790 € et pour la 3 -ème année de 15 085 €.

BUDGET /FINANCES : (DCC 850 /2023)

Décisions modificatives

Points présentés par M. Dominique Lemoine

➤ Suite à l'intégration Covalom

Budget OM

C/2313 Construction – 300 000 €

C/2188 Immobilisations corporelles – 125 000 €

C/261 Titres et participations + 425 000 €

- Signature du contrat de Canal : Convention financière
- C/022 dépenses imprévues - 15 000 €
- C/61521 Terrain - 3 000 €
- C/657358 Autres groupements + 18 000 €

Pour la bonne marche budgétaire de la CCPS, le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider ces deux décisions modificatives.

INFORMATIONS DIVERSES :

PLUI : Il vous a été présenté lors de notre précédente conférence des maires la consommation foncière, il y a eu quelques erreurs concernant 19 communes. Les plans de zonage ont été retransmis aux communes concernées pour vérification de cette dernière, nous vous remercions par avance de retourner les éléments le plus rapidement possible.

Présentation du carrefour des entreprises :

Point présenté par Dominique Huriet

- Format 16h / 19h sous forme de tables rondes
 - 16h / 16h30 : Introduction (Jérôme Klein, Dominique Huriet) présentation des actions de la CCPS en faveur des entreprises
 - 16h30/17h15 et 17h15 /18h : Tables rondes en deux groupes

1/ Urssaf, Services Fiscaux, Chambres des Métiers

2/ Visibilité et Communication numérique

- 18h/18h30 Synthèse des tables rondes
- 18h30/ 18h45 Présentation des réseaux d'entreprises
- 18h45 Clôture et moment convivial

Budget : 3 000 €